

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ÉLÈVES ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE DE MELESSE ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Ce protocole a été rédigé par l'ensemble des personnels de l'école. Il a été jugé conforme par Mme Le Meur, IEN de la circonscription de Liffré, et a été porté à la connaissance des membres du conseil d'école (M. le Maire, M. Macé, Mme la DDEN et l'ensemble des parents élus).

Préambule

La fréquentation de l'école est obligatoire pour tous les élèves du CP au CM2.

Nous vous demandons donc de justifier toute absence de votre enfant à l'école par un mail écrit envoyé à ecole.0351665v@ac-rennes.fr.

Ce protocole d'accueil s'appuie sur les nouvelles règles d'hygiène définies par le Ministère de l'Éducation Nationale le 26 août 2020 dans son nouveau protocole sanitaire valable pour l'année scolaire 2020/2021 dans le contexte actualisé de l'épidémie de Covid-19.

La collectivité s'est engagée à nettoyer une fois par jour les locaux ainsi que les toilettes dans le respect strict de ce protocole.

Préparation au retour – Rôle des parents

Avant la rentrée des classes prévue le mardi 1^{er} septembre, nous vous demandons de consulter le livret ci-joint qui vous rappelle les principales règles :

- prise de température à la maison en cas de symptômes
- gestes barrière appliqués à l'école
- tous les adultes de l'école (enseignants, AESH, animateurs) portent un masque

Le lavage des mains sera systématique :

- Avant l'installation en classe à l'arrivée dans l'école
- Avant et après chaque récréation et chaque repas
 - Avant et après chaque passage aux toilettes
- Après avoir éternué, toussé, ou s'être mouché
 - Avant de quitter l'école

Accueil des élèves à l'école

Dans les espaces clos (en classe), une distanciation physique de 1 m (en latéral) est préconisée **lorsqu'elle est matériellement possible**. Cette distanciation physique doit être opérée entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Si la configuration des salles de classe ne permet pas de respecter la distanciation physique d'au moins 1 m, alors l'espace sera organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Les élèves âgés de plus de 11 ans devront porter un masque de protection (fourni par l'école) dans la classe. L'organisation de la classe à l'air libre peut également être envisagée.

Organisation des entrées/sorties

Les parents s'engagent à prendre la température de leur enfant avant leur arrivée à l'école. En cas de symptôme (toux, douleurs, courbatures, écoulement nasal, diarrhées, ...) ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas venir à l'école et les parents en informent le directeur.

Toute personne âgée de plus de 11 ans entrant dans l'enceinte de l'école doit être porteur d'un masque.

Pour éviter un afflux de personnes, nous vous demandons de ne pas rester en attente devant les différents accès à l'école à l'entrée ou à la sortie de votre enfant.

Chaque groupe-classe empruntera un itinéraire particulier et aura un espace toilettes attribué.

Les entrées et sorties se feront par classe par le portail principal de l'école de façon échelonnée selon les horaires suivants :

Classes	Matin	Après-midi
CP Annaïk CP Estelle/Cécilia CP Isabelle/Gaëlle CE1 Céline M CE1 Solen CM1 Loïc CM1/CM2 Nadège	8H30-11H50	13H50-15H40
CE1/CE2 Céline L CE2 Anne-Laure/Justine CE2 Luc/Olivier CE2/CM1 Jasmine CM2 Sylvie CM2 Jean-François	8H50-12H10	14H00-15H50

Il est essentiel de respecter ces horaires afin de limiter les croisements entre adultes.

Un service d'accueil sera organisé par les enseignants dans la cour 10 minutes avant l'entrée en classe. **Les différents accès seront fermés à 8h50 et 14h00.**

Un service de garderie, pris en charge financièrement par la mairie, est assuré de 8h20 à 8h40 pour les enfants du 2^e groupe dont un membre de la fratrie (frère ou sœur) est inscrit dans une classe du 1^{er} groupe ou pour les enfants du 2^e groupe arrivant en transport scolaire. Ces enfants seront pris en charge en salle de garderie élémentaire.

À leur arrivée, les enfants sont invités à aller se laver les mains. L'utilisation du gel hydroalcoolique étant déconseillée pour les jeunes enfants, seuls les adultes y auront accès, sauf en cas d'impossibilité d'utiliser du savon pour les élèves.

Au moment de la sortie (de 15h40 à 15h50), les enseignants accompagneront leurs élèves et veilleront à éviter le croisement des classes.

La journée à l'école

Lors des déplacements dans les couloirs de l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux. Les cheminements sont conçus pour limiter au strict minimum l'utilisation des couloirs (cheminements extérieurs privilégiés) et éviter tout croisement dans ces couloirs.

L'installation au sein de la classe est organisée de manière à ce que chaque enfant dispose d'une zone latérale de sécurité sanitaire de 1m dans la mesure du possible.

L'enseignant portera un masque toute la journée.

Chaque élève aura une place attribuée au cours de la journée et ne devra plus changer de place dans la journée.

Dans la mesure du possible, les portes des salles devront rester ouvertes pour maintenir une aération.

Chaque déplacement d'élève au sein de la classe doit rester exceptionnel et l'enfant devra veiller à ne pas s'approcher de ses camarades en utilisant les couloirs de circulation prévus à cet effet dans les salles de classes. La salle de BCD (bibliothèque de l'école) et la salle informatique seront utilisées dans le respect des règles sanitaires.

L'accompagnement des élèves en situation de handicap sera assuré par le personnel AESH habituel dans le respect des règles de distanciation et donc dans des conditions inhabituelles pour l'enfant et l'adulte accompagnant. Une réorganisation de l'emploi du temps d'accompagnement pourra être opérée dans le respect des heures notifiées par la MDPH pour éviter les contacts multiples.

L'enseignant spécifique (enfants du voyage et élèves allophones) assurera son enseignement dans un local dédié en coopération avec l'enseignant.

Les temps de récréation seront échelonnés pour éviter un nombre trop important d'élèves présents en même temps dans la cour. Les jeux collectifs peuvent être autorisés à condition que les objets partagés (ballons par exemple) restent au sein d'une même classe.

Par ailleurs, la cabane en osier et la structure de jeux en bois seront utilisées en respectant les règles afférentes à ces espaces de jeux.

L'utilisation des toilettes devra se faire en respectant les mesures de distanciation, un enfant à la fois, avec lavage des mains avant et après la récréation ainsi qu'à la sortie des toilettes.

Les robinets ne devront plus servir pour se désaltérer mais les enfants pourront venir le matin à l'école avec une bouteille d'eau individuelle qui restera en classe.

La vente des gâteaux du vendredi est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

A l'occasion de son anniversaire, un élève aura la possibilité de partager avec ses camarades en classe bonbons ou gâteaux emballés sous sachets individuels.

Matériel scolaire

Du matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse complète, **paquets individuels de mouchoirs en papier**, bouteille d'eau,...) et conservé ensuite dans son sac.

L'élève aura accès au matériel collectif de classe.

Au besoin, du matériel autre (feuilles, supports...) pourra être distribué aux élèves par l'enseignant, après lavage des mains ou désinfection au gel hydroalcoolique.

Chaque fois que l'enseignant sera amené à toucher le matériel d'un élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains.

Par ailleurs, les livres de la classe pourront être empruntés par un élève.

Les enfants sont toujours autorisés à apporter un ou plusieurs livres de la maison chaque jour, livres qu'ils garderont dans leurs affaires et ne pourront pas prêter.

Pause méridienne et temps périscolaires

La prise de repas chauds au sein du restaurant municipal est assurée dans le respect des règles de distanciation identiques à celles de la classe et dans la limitation du brassage des élèves.

Les élèves sont autorisés à quitter l'école pour le déjeuner dans le respect des règles sanitaires.

Les enfants devront se conformer aux mêmes règles que lors du temps de la classe : limitation des brassages, hygiène des mains...

Cas particulier d'un cas suspect Covid (enfant ou adulte)

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et qu'il déclenche les symptômes pendant sa journée à l'école.

Nous considérerons que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre ($> 38^{\circ}\text{C}$) sont signes d'une infection au Covid-19.

La température sera contrôlée à l'aide d'un thermomètre frontal utilisable sans contact.

S'il s'agit d'un adulte (enseignant, AESH, personnel municipal), celui-ci devra pouvoir quitter sans délai l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Pour un enfant, celui-ci sera immédiatement isolé dans une salle dédiée sous la surveillance d'un personnel du périscolaire ou du directeur et les parents seront appelés pour qu'ils viennent le chercher.

Chaque famille s'engage à être joignable et à venir au plus vite récupérer son enfant ainsi que le reste de la fratrie.

La procédure sera alors rappelée aux parents :

- appeler son médecin traitant avant de se rendre dans son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la commune pour faire une demande de test de dépistage PCR
- éviter les contacts et maintenir l'enfant à domicile
- repérer les personnes ayant été en contact avec l'enfant dans la semaine précédente

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

La zone où se trouvait la personne malade devra être évacuée par les autres occupants qui seront alors isolés dans une autre salle. Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue et une mise en quatorzaine si le test de virologie est revenu positif. L'enseignant de l'élève sera également mis à l'écart pour plusieurs jours. Il assurera alors la continuité pédagogique à distance si son état physique le permet.

La famille sera avertie en cas de non respect par son enfant des règles définies dans ce protocole.

En cas d'évolution (positive ou négative) de l'épidémie, les règles définies dans ce protocole pourront être légèrement modifiées.

Vous remerciant de votre attention et comptant sur votre coopération.

*L'équipe pédagogique
EEPU Melesse
02 99 66 12 50
ecole.0351665v@ac-rennes.fr*